

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE SERVICES IDELREMPLA

Version du 25 octobre 2026

Version 25 octobre 2026

Preamble

Les presentes conditions generales d'utilisation et de services (« **les Conditions** ») constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Le Prestataire est IDELREMPLA, nom commercial de Monsieur Benoit Sartre, Entrepreneur individuel (EI), immatricule au RCS de Paris sous le numero 915 385 124, 66 Avenue des Champs-Elysees 75008 Paris (« le Prestataire »).

Les Conditions ont pour objet de definir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit aux Clients (« **Le(s) Client(s)** ») les prestations de services associes (« **les Prestations** »). Elles s'appliquent sans restriction ni reserves a toutes les ventes conclues via le site www.idelrempla.fr (« **le Site** »).

Tout Client et Utilisateur reconnait et accepte que toute souscription aux Services via le Site vaut acceptation sans reserve des Conditions. Il reconnait avoir pris connaissance des Conditions avant toute utilisation des Services. La version actuelle des Conditions est la seule opposable aux Clients et Utilisateurs du Site :

- Pendant toute la duree d'utilisation du Site et jusqu'a ce qu'une nouvelle version la remplace. IDELREMPLA se reserve le droit de modifier a tout moment les presentes Conditions sans en avertir au prealable les Utilisateurs mais les Conditions applicables sont celles en ligne au moment de la souscription aux Services ;
- Pour toute souscription aux Services du Site.

Les CGUS entrent en vigueur et s'appliquent a compter du jour de leur acceptation par l'Utilisateur :

- Pour les Cabinets et les Remplacants : soit au moment de l'enregistrement de la Demande, soit au moment de son activation ;
- Pour les Remplacants : au moment de la creation de leur Espace.
- Pour les Visiteurs : des leur entree sur le Site.

Les Conditions prevaleant sur tout autre document emanant d'IDELREMPLA ou de toutes autres Conditions generales d'achat. Le Prestataire se reserve le droit de deroger a certaines clauses des presentes ou d'etablir des Conditions particulieres.

Les presentes Conditions sont entrees en vigueur le 25 Octobre 2026.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

« **Cabinet** » : designe le professionnel infirmier liberal installe qui souhaite trouver un remplaceant pour un remplacement infirmier liberal. Le Cabinet propose, a ce titre, une Offre de remplacement sur IDELREMPLA.FR.

« **Conditions Generales d'Utilisation et de Services** » ou « **CGUS** » : designent les presentes Conditions ;

« **Demande** » : designe la demande de remplaceant effectuee par le Cabinet (ci-apres « **Demande de remplaceant** ») et / ou la demande de remplacement effectuee par le Remplaceant (ci-apres « **Demande de remplacement** ») sur IDELREMPLA.FR dans les conditions et selon les modalites de l'article 5 des CGUS. Une Demande comprend (entre autres) des informations et des Donnees Personnelles sur le Cabinet ou le Remplaceant.

« **Donnees Personnelles** » : designent toutes informations et donnees permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique (nom, prenom, courriel, n° de telephone, adresse postale, etc.) et a le sens qui lui est attribue par le Reglement General de Protection des Donnees (« **le RGPD** »).

« **Espace Personnel** » ou « **Espace** » : designe l'espace numerique adosse a IDELREMPLA.FR, personnel a l'Utilisateur, et auquel ce dernier accede grace a des Identifiants qui lui sont propres. Il existe deux types d'Espaces Personnels en fonction du type d'Utilisateur :

- l'Espace Cabinet pour les Cabinets cherchant des Remplacants ;
- l'Espace Remplacant pour les Remplacants cherchant un Remplacement ;

« **IDELREMPLA** » : designe Monsieur Benoit SARTRE, domicilie a 66 Avenue des Champs-Elysees – 75008 PARIS – France, Entrepreneur individuel (EI) immatricule au RCS de Paris sous le numero 915 385 124, joignable par mail a l'adresse contact@idelrempla.fr .

« **Identifiants** » : designent les login et mot de passe personnels a l'Utilisateur et lui permettant d'acceder a son Espace Personnel de maniere securisee. L'Utilisateur est seul responsable de la confidentialite de ses identifiants de connexion. En cas de perte ou de vol il s'engage a prevenir sans delai IDELREMPLA, ce dernier ne pouvant etre tenu pour responsable en cas de perte ou de vol des identifiants de l'Utilisateur ayant entraine une utilisation frauduleuse de son compte.

« **Offre** » : designe l'offre de remplacement effectuee par le Remplacant (ci-apres l'« **Offre de remplacement** ») sur IDELREMPLA.FR dans les conditions et selon les modalites de l'article 6 des CGUS. Une Offre comprend (entre autres) des informations et des Donnees Personnelles sur le Cabinet ou le Remplacant.

« **Partie** » ou « **Parties** » : design(ent) indifferemment IDELREMPLA, le Visiteur ou l'Utilisateur (incluant le Cabinet et le Remplacant) ;

« **Reglementation Applicable** » : designe toute reglementation (loi, reglement, decret) applicable aux presentes conditions et qui sont evoquees aux presentes ;

« **Remplacant** » : designe le professionnel infirmier qui postule via le Site pour remplacer un infirmier liberal au sein d'un cabinet infirmier liberal. Le Remplacant effectue a ce titre une Demande de remplacement sur IDELREMPLA.FR.

« **Services** » : designent les services fournis en ligne par IDELREMPLA aux Visiteurs et / ou Utilisateurs et detailles aux articles 5 a 11 des CGUS.

« **Site** » : designe le site Internet edite par IDELREMPLA et accessibles a l'adresse URL www.idelrempla.fr (ci-apres « IDELREMPLA.FR ») ainsi que tout autre site exploite par IDELREMPLA et necessaire a la fourniture des Services ;

« **Visiteur** » : designe l'internaute qui navigue sur le Site de IDELREMPLA sans avoir effectue de Demande ou propose d'Offre, ou sans avoir cree d'Espace Personnel.

« **Utilisateur** » : designe l'internaute qui a effectue une Demande, propose une Offre ou s'est cree un Espace Personnel sur IDELREMPLA.FR, incluant le Cabinet ou le Remplacant ;

ARTICLE 2. OBJET

Les CGUS fixent les conditions et modalites selon lesquelles IDELREMPLA fournit des Services aux Visiteurs et / ou aux Utilisateurs par l'intermediaire de son Site.

En particulier, les CGUS precisent les conditions et les modalites selon lesquelles IDELREMPLA permet a des Cabinets et des Remplacants de contacter des Cabinets et / ou des Remplacants par l'intermediaire de IDELREMPLA.FR.

IDELREMPLA agit comme un intermediaire entre les Cabinets et les Remplacants. Chaque Utilisateur – Cabinet comme Remplacant – presente ses services (Offre ou Demande) par l'intermediaire du Site. Chaque Utilisateur est seul responsable de la nature de l'Offre ou de la Demande qu'il publie via le Site. Chaque Utilisateur fait son affaire de presenter une Offre ou une Demande repondant aux criteres des presentes Conditions. Chaque Utilisateur prend a sa responsabilite d'exercer une activite liberale conforme a la reglementation applicable.

Chaque Utilisateur est seul responsable de la bonne execution de ses obligations lui incombant a l'egard de sa profession.

IDELREMPLA n'est qu'un intermediaire presentant les Offres et les Demandes. IDELREMPLA prend toutes les mesures necessaires pour s'assurer de la qualite des Offres et des Demandes mais ne prend aucun engagement quant a leurs modalites d'execution, ni n'intervient au moment de la conclusion d'un contrat (de travail, entretien d'embauche) entre les Utilisateurs ni au moment de l'execution de ce contrat. La conclusion d'un Contrat se fait entre le Cabinet et le Remplacant en dehors du Site et sans l'entremise d'IDELREMPLA. Tout litige relatif a l'execution d'un Contrat releve de la responsabilite exclusive des Utilisateurs.

ARTICLE 3. CHAMP CONTRACTUEL

Les CGUS expriment l'integralite de l'accord intervenu entre les Parties.

Les CGUS annulent et remplacent tout engagements, offres ou propositions, oraux ou ecrits, anterieurs et relatifs au meme objet. En cas de contradiction entre les CGUS et toute declaration de IDELREMPLA sur le Site, il y a lieu de faire prevaloir les CGUS.

Les CGUS sont disponibles sur le Site d'une maniere qui permette leur conservation et leur reproduction. Elles sont accessibles sur le Site par un lien cliquable intitule « Conditions Generales d'Utilisation et de Services » et directement consultables.

ARTICLE 4. ENTREE EN VIGUEUR - DUREE

Les CGUS sont conclues, par principe, pour une duree indeterminee.

Par exception, les CGUS qui ont ete acceptees par des Cabinets et des Remplacants sont conclues pour une duree determinee, precisee a l'article 5.8 des CGUS.

IDELREMPLA peut egalement mettre un terme aux CGUS dans les conditions et selon les modalites prevues a l'article 5.2.1.1, 6.8, 10.3, 12.2 et 16 des CGUS.

ARTICLE 5. RECHERCHE DE REMPLACANTS ET REMPLACEMENT

5.1. OBJECTIFS - ETAPES A SUIVRE

Le Service de recherche de remplaçants / remplacements, accessible sur IDELREMPLA.FR, permet de transmettre la candidature du Remplacant a tout Cabinet qui proposerait un remplacement conforme aux criteres du Remplacant, et de transmettre l'offre du Cabinet a tout Cabinet ou Remplacant qui proposera(en)t une candidature conforme aux criteres du Cabinet, et ce, afin que les premiers contactent les derniers s'ils sont interesses.

Pour ce faire, le Cabinet doit : 1. Creer son Espace Personnel. 2. Creer et Enregistrer une Demande. 3. Activer sa Demande. 4. Verifier sa Demande 5. RENDRE VISIBLE SA DEMANDE. LE FAIT DE RENDRE VISIBLE SA DEMANDE EST GRATUIT.

Pour ce faire, le Remplacant doit :

1. Creer son Espace Personnel. 2. Creer et Enregistrer une Demande. 3. Activer sa Demande. 4. Verifier sa Demande 5. S'INSCRIRE AU POOL DE REMPLACEMENT. SEUL LE FAIT DE S'INSCRIRE AU POOL DE REMPLACEMENT ENTRAINE UNE OBLIGATION DE PAIEMENT TELLE QUE PREVUE A L'ARTICLE 5.5 DES CGUS. LA RECHERCHE DE REMPLACEMENT EST TOUTEFOIS ACCESSIBLE DES ACTIVATION DE LA DEMANDE, LE POOL ETANT UNE POSSIBILITE SUPPLEMENTAIRE FACULTATIVE.

5.2. CREATION DE LA DEMANDE

5.2.1. Formulaire a remplir.

5.2.1.1 Formulaire a remplir par le Cabinet. Le Cabinet cree une Demande via le formulaire reserve a sa situation et renseigne les informations suivantes :

- les caracteristiques du remplaceant souhaite(e),
- la date limite de remplacement au sein du Cabinet,
- le secteur geographique du remplacement et le descriptif de la ou des tournees le cas echeant ;
- le chiffre d'affaires journalier du Cabinet,
- le cas echeant, son profil et celui souhaite pour le Remplaceant,
- son identite ainsi que ses coordonnees. Il est precise qu'un numero de telephone et un e-mail valides sont obligatoires pour pouvoir diffuser la Demande.
- son choix de diffuser sa Demande aux cabinets infirmiers
- son choix de diffuser sa Demande sous forme de petite annonce publique urgente sur le site www.idelrempla.fr appele « boost de diffusion - urgent »

Conformement a ce qui est mentionne a l'article 13 des CGUS, le Cabinet s'engage a creer une Demande coherente au regard de la realite du marche dans sa situation geographique. Il s'engage egalement a respecter toutes les dispositions applicables a sa Deontologie ainsi qu'aux criteres du Code du Travail en matiere d'embauche et de creation d'une offre d'emploi, de quelque nature que ce soit. Toute contravention du Cabinet a l'une ou l'autre de ces dispositions entrainera la seule recherche de responsabilite du Cabinet.

A cet egard, IDELREMPLA avertit le Cabinet qu'une Demande n'a aucune chance d'aboutir dans les cas (non exhaustifs) enumeres ci-dessous :

- Le nombre d'infirmiers remplaceants souhaite est manifestement insuffisant dans le secteur recherche
- L'offre de remplacement est inexistante ou tres reduite dans la region demandee.

IDELREMPLA ne prend aucun engagement quant au succes de la Demande de Remplacement du Cabinet, ni ne garantit qu'un Remplaceant postulera a l'Offre du Cabinet. IDELREMPLA ne prend en outre aucun engagement quant a la visibilite de la demande de Remplacement.

Une Demande est personnelle, nominative et possede une reference unique attribuee a l'Utilisateur personnellement. La Demande ne peut donc en aucun cas etre utilisee par un autre Utilisateur.

Il est strictement interdit au Cabinet de faire mention de numeros de telephone, emails ou tout type de coordonnees qui ne sont pas autorises dans la description des Demandes, ceci afin de preserver la securite de la plateforme et de proteger les membres de tout spam, usurpation d'identite ou démarchage commercial. Un texte d'information est present sur le formulaire de creation de Demande permettant au Cabinet de diffuser sa Demande sous forme de petite annonce publique. **Le Cabinet reconnait avoir ete informe et accepte sans reserve que toute publication ou Demande qu'il publie faisant mention de numeros de telephone, emails ou tout autre type de coordonnees entrainera la suspension de son compte sur tous les services de la plateforme sans preavis. De meme, toute annonce de remplacement publiee dans la mauvaise categorie d'annonce entrainera la suspension de son compte sur tous les services de la plateforme sans preavis.**

Le Cabinet s'engage a respecter cette disposition et reconnait que la violation de ces regles peut entrainer des mesures disciplinaires, y compris la resiliation du compte, conformément aux dispositions des presentes Conditions Generales d'Utilisation de la plateforme.

5.2.1.2 Formulaire a remplir par le Remplaceant. Le Remplaceant cree une Demande via le formulaire reserve a sa situation et renseigne les informations suivantes :

- Les caracteristiques du remplacement souhaite(e),
- La date limite de disponibilite du Remplaceant,
- Le secteur geographique du remplacement et le descriptif de la ou des tournees,
- Le chiffre d'affaire journalier souhaite,

- Le cas échéant, son profil et celui souhaité pour le Cabinet,
- Son identité ainsi que ses coordonnées ; il est précisé qu'un numéro de téléphone et un e-mail valides sont obligatoires pour pouvoir diffuser la Demande.
- La possession de ses autorisations de remplacement libéral à jour, la possession de son diplôme d'état d'infirmier
- La reconnaissance de ne pas être interdit d'exercer la profession infirmière.

Conformément à ce qui est mentionné à l'article 13 des CGUS, le Remplacant s'engage à créer une Demande cohérente au regard de la réalité du marché dans sa situation géographique. Il s'engage en outre à disposer de toutes les autorisations requises et dégage la responsabilité du Cabinet et d'IDELREMPLA pour toute information tronquée, erronée ou mensongère fournie(s) lors de sa demande.

À cet égard, IDELREMPLA avertit le Remplacant qu'une Demande n'a aucune chance d'aboutir dans les cas (non exhaustifs) énumérés ci-dessous :

- Le nombre de cabinets infirmiers installés recherchés est manifestement insuffisant dans le secteur recherché
- L'offre de remplacement est inexistante ou très réduite dans la région demandée.

IDELREMPLA ne prend aucun engagement quant au succès de la Demande du Remplacant, ni ne garantit qu'un Remplacant trouvera une offre de Cabinet qui lui corresponde. IDELREMPLA ne prend en outre aucun engagement quant à la visibilité du profil du Remplacant.

Une Demande est personnelle, nominative et possède une référence unique attribuée à l'utilisateur personnellement. La Demande ne peut donc en aucun cas être utilisée par un autre utilisateur.

Il est strictement interdit au Remplacant de faire mention de numéros de téléphone, emails ou tout type de coordonnées qui ne sont pas autorisés dans la description des Demandes, ceci afin de préserver la sécurité de la plateforme et de protéger les membres de tout spam, usurpation d'identité ou démarchage commercial. Un texte d'information est présent sur le formulaire de création de Demande permettant au Remplacant de diffuser sa Demande sous forme de profil. **Le Remplacant reconnaît avoir été informé et accepte sans réserve que toute publication ou Demande qu'il publie faisant mention de numéros de téléphone, emails ou tout autre type de coordonnées entraînera la suspension de son compte sur tous les services de la plateforme sans préavis. De même, toute annonce publiée dans la mauvaise catégorie d'annonce entraînera la suspension de son compte sur tous les services de la plateforme sans préavis.**

Le Remplacant s'engage à respecter cette disposition et reconnaît que la violation de ces règles peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris la résiliation du compte, conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme.

5.2.2. Mot de passe. Le Cabinet et le Remplacant doivent également choisir un mot de passe qui leur permettra

- D'accéder à leur Espace Personnel. IDELREMPLA recommande que ce mot de passe soit suffisamment robuste et comprenne au moins dix (10) caractères, minimum exigé par le Site, une (1) majuscule, une (1) minuscule, une (1) lettre et un (1) chiffre.

LE CABINET ET LE REMPLACANT SONT SEULS RESPONSABLES DE LA SÉCURITÉ DE LEURS IDENTIFIANTS. ILS S'ENGAGENT À LES GARDER CONFIDENTIELS ET À NE LES COMMUNIQUER À AUCUN TIERS. ILS S'ENGAGENT À NE PAS SOLLICITER, RECUEILLIR OU UTILISER LE MOT DE PASSE D'UN AUTRE UTILISATEUR POUR ACCÉDER À L'ESPACE PERSONNEL DE CES DERNIERS.

En cas de perte ou de vol de ses identifiants, le Cabinet et/ou le Remplacant doit prendre contact sans délai avec IDELREMPLA, ce dernier ne pouvant être tenu pour responsable de toute perte ou vol des identifiants du Cabinet et/ou du Remplacant.

5.2.3. Demande unique et nominative. Chaque Demande est nominative et possède un numéro unique. Elle ne

peut en aucun cas être utilisée par un autre Cabinet ou Remplacant.

Le Cabinet et le Remplacant s'interdisent expressément de fournir leurs codes d'accès à un tiers ou de permettre l'usage de leur compte par un Cabinet et/ou Remplacant n'ayant pas conclu de contrat ou n'ayant pas souscrit à l'offre de services d'IDELREMPLA. En cas de contravention à cette disposition, IDELREMPLA se réserve le droit de facturer le Cabinet/le Remplacant pour une utilisation complémentaire et/ou de résoudre de plein droit, sans versement d'indemnités et sans préavis, le présent Contrat.

5.3. ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE ET CREATION DE L'ESPACE PERSONNEL

Le Cabinet et le Remplacant enregistrent leur Demande. La Demande est sauvegardée dans l'Espace Personnel du Cabinet ou du Remplacant créé automatiquement.

IDELREMPLA confirme l'enregistrement de la Demande et la création de l'Espace Personnel par mail à l'adresse renseignée par le Cabinet / Remplacant (article 5.2.1. des CGUS)

Le Cabinet et le Remplacant peuvent se connecter à leur Espace et revenir sur leur Demande à tout moment, notamment pour la mettre à jour ou la compléter.

Le Cabinet peut créer un nombre illimité de Demande.

5.4. VERIFICATION DE LA DEMANDE

Avant d'activer leur Demande, c'est-à-dire de la valider définitivement, le Cabinet ou le Remplacant sont tenus de vérifier leurs informations et Données Personnelles qu'ils ont saisies et si nécessaire, de les corriger et / ou les compléter.

Toutefois, les Données Personnelles et informations pourront être modifiées ultérieurement quand bien même la Demande serait activée.

Le Cabinet et le Remplacant s'engagent à ce que les informations et Données Personnelles fournies soient exactes. ILS S'ENGAGENT ÉGALEMENT À NE PAS USURPER L'IDENTITÉ OU LA QUALITÉ D'UN TIERS.

LE CABINET ET LE REMPLACANT SONT SEULS RESPONSABLES DES CONSÉQUENCES POUVANT RÉSULTER DE LA FOURNITURE D'INFORMATIONS ET / OU DONNÉES ERRONÉES, OBSOLES, INCOMPLÈTES ET / OU MENSONGÈRES, TELLES QUE PAR EXEMPLE, L'IMPOSSIBILITÉ DE DIFFUSER SA DEMANDE AUPRÈS DU CABINET OU DU REMPLACANT OU LA RÉCEPTION D'OFFRES INADAPTES À SES BESOINS ET CRITÈRES.

5.5. ACTIVATION DE LA DEMANDE

5.5.1. La Demande du Cabinet est visible une fois activée.

5.5.1.1. Prix pour le Cabinet. Le prix s'entend pour une Demande unique (ci-après le « **Prix** »), étant précisé que le Cabinet est libre de modifier certains critères (article 5.4 des CGUS) et de créer des nouvelles offres, sans que cela ne constitue une nouvelle Demande.

Le paiement intervient **UNE (1) SEULE FOIS** par Demande activée. Aucun autre paiement complémentaire ne sera demandé par la suite à l'utilisateur.

Le prix correspond au prix du Service de recherche de remplaçants (article 5 des CGUS) et ne constitue pas en revanche une commission touchée par ou due à IDELREMPLA, ce dernier intervenant uniquement en qualité de prestataire de services.

Pour accéder à nos tarifs, veuillez cliquer sur le lien suivant : **Tarifs**. Vous pouvez également copier/coller manuellement le lien dans la barre de recherche de votre navigateur en faisant un clic droit sur la souris : [https://idelrempla.s3.eu-central-](https://idelrempla.s3.eu-central-1.amazonaws.com/Notice+L%C3%A9gale/Guide_Tarifaire_Annexe_CGUS_idelrempla.pdf)

[1.amazonaws.com/Notice+L%C3%A9gale/Guide_Tarifaire_Annexe_CGUS_idelrempla.pdf](https://idelrempla.s3.eu-central-1.amazonaws.com/Notice+L%C3%A9gale/Guide_Tarifaire_Annexe_CGUS_idelrempla.pdf).

IDELREMPLA se réserve la possibilité de modifier le Prix à tout moment. Dans ce cas, le Prix applicable est celui

figurant dans les CGUS au moment de l'activation de la Demande par le Cabinet.

IDELREMPLA NE TOUCHE AUCUNE COMMISSION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

5.5.2. La Demande du Remplacant est visible une fois activee.

5.5.2.1. Prix pour le Remplacant. Le prix s'entend pour une Demande unique (ci-apres le « **Prix** »), etant precise que le Remplacant est libre de modifier certains criteres (article 5.4 des CGUS), sans que cela ne constitue une nouvelle Demande. Seuls les Remplacants souhaitant etre mis en avant aupres des Cabinets dans le cadre de l'offre du pool de remplacement doivent effectuer un paiement. POUR TOUS LES AUTRES REMPLACANTS IDELREMPLA EST UN SERVICE GRATUIT.

Le paiement intervient **UNE (1) SEULE FOIS** par Demande activee exclusivement concernant l'offre du pool. Aucun autre paiement complementaire ne sera demande par la suite a l'Utilisateur.

Le prix correspond au prix du Service de recherche de Remplacements (article 5 des CGUS) et ne constitue pas en revanche une commission touchee par ou due a IDELREMPLA.

Pour accéder à nos tarifs, veuillez cliquer sur le lien suivant : **Tarifs**. Vous pouvez également copier/coller manuellement le lien dans la barre de recherche de votre navigateur en faisant un clic droit sur la souris : https://idelrempla.s3.eu-central-1.amazonaws.com/Notice+L%C3%A9gale/Guide_Tarifaire_Annexe_CGUS_idelrempla.pdf.

IDELREMPLA se reserve la possibilite de modifier le Prix a tout moment. Dans ce cas, le Prix applicable est celui figurant dans les CGUS au moment de l'activation de la Demande par le Cabinet.

IDELREMPLA NE TOUCHE AUCUNE COMMISSION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

5.5.3. Absence de frais. Le Cabinet et le Remplacant sont uniquement tenus de payer le Prix, a l'exclusion de tous frais, et notamment de frais d'intermediaires (ex. frais d'agence) qui pourraient etre appliques par IDELREMPLA pour services complementaires requis par l'Utilisateur et apres accord prealable de ce dernier.

5.5.4. Paiement de la Demande. Le paiement s'effectue au moment choisi par l'Utilisateur. Le prix est paye en une (1) seule fois. Les Services fournis par IDELREMPLA ne constituent **PAS** un abonnement renouvelable de maniere automatique.

Le seul moyen de paiement autorise est la carte bancaire, via l'outil de paiement propose par le prestataire de IDELREMPLA. Ce Prestataire de paiement intervient en qualite de responsable de traitement des donnees de paiement des Utilisateurs, IDELREMPLA n'ayant pas acces aux donnees de paiement de ces derniers.

IDELREMPLA se reserve toutefois la possibilite de faire evoluer les moyens de paiement utilises.

Chaque paiement fait l'objet d'une facture disponible dans l'Espace Personnel du Cabinet ou du Remplacant sur la plateforme. Chaque facture est envoyee par courriel, au format PDF, au Cabinet ou au Remplacant des le paiement.

5.6. TRANSMISSION DE LA DEMANDE

Les Demandes activees sont visibles immediatement aupres des Cabinets ou des Remplacants dans la limite de :

- 1000 kilometres pour les Cabinets et les Remplacants, sans limite de distance pour les Remplacants ayant choisi une mobilite nationale
- sans limite de distance pour les Remplacants membres du pool, sur la page publique du pool.

Si le Cabinet en a expressement fait la demande, IDELREMPLA peut egalement transmettre sa Demande a des agences qui proposent un remplaçant répondant a ses criteres et besoins.

5.7. RENONCIATION AU DROIT DE RETRACTATION

5.8. DUREE

5.8.1. Demande des Cabinets ayant souscrits a l'offre IDELSTART. La Demande est diffusee par IDELREMPLA aupres des Remplacants instantanement a compter du paiement de la Demande dans la limite de trente (30) jours, la Demande etant desactivee par IDELREMPLA une fois ce delai expire.

5.8.2. Demande des Cabinets ayant souscrits a l'offre IDELPRO. La Demande est diffusee par IDELREMPLA aupres des Remplacants instantanement a compter du paiement de la Demande dans la limite de trois (3) mois, la Demande etant desactivee par IDELREMPLA une fois ce delai expire.

5.8.3. Demande des Cabinets ayant souscrits a l'offre IDELREMPLA. La Demande est diffusee par IDELREMPLA aupres des Remplacants instantanement a compter du paiement de la Demande dans la limite de six (6) mois, la Demande etant desactivee par IDELREMPLA une fois ce delai expire. LE CABINET PEUT TOUTEFOIS REACTIVER SA DEMANDE DE REMPLACANT AUTANT DE FOIS QU'IL LE SOUHAITE, EN SE RENDANT SUR SON ESPACE, DANS LA LIMITE D'UN DELAI DE DOUZE (12) MOIS, MOYENNANT LE PAIEMENT DU PRIX DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 5.5.

5.8.4. Demande des Remplacants du pool. La Demande est diffusee par IDELREMPLA aupres des Cabinets instantanement a compter du paiement de la Demande dans la limite de quatre (4) mois, la Demande etant desactivee par IDELREMPLA une fois ce delai expire. LE REMPLACANT NE PEUT ACTIVER QU'UNE SEULE FOIS SA DEMANDE POUR LA DUREE DE QUATRE MOIS SUSMENTIONNE.

5.8.5. Demande des Remplacants. La Demande est diffusee par IDELREMPLA aupres des Cabinets instantanement a compter de l'activation de la Demande dans la limite de six (6) mois, la Demande etant desactivee par IDELREMPLA une fois ce delai expire. LE REMPLACANT PEUT TOUTEFOIS REACTIVER SA DEMANDE DE REMPLACEMENT AUTANT DE FOIS QU'IL LE SOUHAITE, EN SE RENDANT SUR SON ESPACE, DANS LA LIMITE D'UN DELAI DE DOUZE (12) MOIS, MOYENNANT LE PAIEMENT DU PRIX DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 5.5.

En tout etat de cause, le Cabinet / Remplacant est libre de supprimer sa Demande et son Espace a tout moment, a partir de leur Espace.

Les Cabinets et les Remplacants etant des professionnels souscrivant aux Services dans le cadre et pour les besoins de leur profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de retractation prevu par le code de la consommation.

LA SUPPRESSION DE L'ESPACE EST DEFINITIVE. LE CABINET ET LE REMPLACANT DOIVENT ATTENDRE UN DELAI DE 30 JOURS POUR CREER UN NOUVEL ESPACE AVEC LEUR ADRESSE EMAIL.

ARTICLE6. OBLIGATIONS DES UTILISATEURS QUANT A L'USAGE DES SERVICES

6.1. Caractere exact, complet et veridique des Informations et Donnees Personnelles.

Le Cabinet / Remplacant s'engage a ce que les informations et Donnees Personnelles fournies soient exactes, completes et mises a jour.

En particulier, les photos et descriptifs du remplacement doivent etre conformes a la realite et ne concerner que le remplacement en question.

LE CABINET / REMPLACANT S'ENGAGE A NE PAS USURPER L'IDENTITE OU LA QUALITE D'UN TIERS. IL EST SEUL RESPONSABLE DES CONSEQUENCES POUVANT RESULTER DE LA FOURNITURE D'INFORMATIONS ERRONEES, OBSOLETES, INCOMPLETES ET / OU MENSONGERES.

6.2 Caractere pertinent des Informations et Donnees Personnelles.

Les informations et Donnees Personnelles fournies et notamment les differents descriptifs completes doivent etre pertinents au regard de l'objectif du present Service. Le Cabinet / Remplacant s'interdit ainsi de publier des termes

:

- A caractere diffamatoire, injurieux, insultant, obscene, offensant, violent, incitant a la violence, a caractere politique, raciste, xenophobe, incitant a la haine raciale ou la haine a l'egard de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation ou identite sexuelle ou de leur handicap,
- faisant l'apologie des crimes contre l'humanite :
- incitant a la commission d'actes de terrorisme et a leur apologie,
- ayant un caractere violent ou pornographique, touchant a la pornographie infantile ou portant atteinte a la dignite humaine, et
- de maniere generale, tout terme qui serait contraire aux lois et reglements en vigueur, a l'ordre public ou bonnes mœurs.

Le compte de tout Utilisateur pourra etre supprime, sans preavis ni versement d'indemnité, en cas de contravention aux presentes dispositions. Toutefois, IDELREMPLA n'effectue qu'un controle a Posteriori des Demandes, en consequence de quoi sa responsabilite ne pourrait etre recherchee pour toute Demande ne repondant pas aux criteres evoques ci-dessus.

6.3. Qualite du remplacement.

Le Cabinet / Remplacant s'engage a mettre a disposition un remplacement ou une candidature conforme, sans autre frais de quelque nature que ce soit. A DEFAUT, IDELREMPLA SE RESERVE LA POSSIBILITE DE SUSPENDRE MOMENTANEMENT OU SUPPRIMER DEFINITIVEMENT L'ACCES DU CABINET / REMPLACANT A SON ESPACE PERSONNEL DANS LES CONDITIONS POSEES A L'ARTICLE 6.8. DES CGUS.

Il s'engage egalement a respecter toutes les dispositions applicables a sa Deontologie ainsi qu'aux criteres du Code du Travail en matiere d'embauche et de creation d'une offre d'emploi, de quelque nature que ce soit. Toute contravention du Cabinet a l'une ou l'autre de ces dispositions entrainera la seule recherche de responsabilite du Cabinet.

6.4. Exclusions.

Le Cabinet / Remplacant s'engage a ne pas travailler pour un professionnel de l'emploi (agence de placement, societe d'interim...).

6.5. Garanties

LE CABINET GARANTIT A IDELREMPLA DISPOSER D'UN NUMERO DE SIRET VALIDE ET DES AUTORISATIONS NECESSAIRES A JOUR ET NE PAS ETRE FRAPPE D'INTERDICTION D'EXERCER LA PROFESSION D'INFIRMIERE SUR LE REMPLACEMENT OBJET DE SON OFFRE SUR IDELREMPLA.FR. A DEFAUT, LE CABINET GARANTIT IDELREMPLA CONTRE TOUT EVENTUEL RECOURS DE TIERS. LE REMPLACANT S'ENGAGE A RECUEILLIR LES AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR AGIR SUR IDELREMPLA.FR. A DEFAUT, IL GARANTIT IDELREMPLA CONTRE TOUT EVENTUEL RECOURS DE TIERS.

Le Cabinet et le Remplacant sont seuls responsables de leurs obligations a titre comptable et fiscal et degagent la responsabilite d'IDELREMPLA a ce titre.

6.6 Consultation des candidatures

Une fois son Offre creee, le Cabinet / Remplacant a acces, via son Espace Personnel, aux informations et Donnees Personnelles de tous les Cabinets ou Remplacants disponibles et dont les criteres et besoins renseignes dans la Demande correspondent a ceux renseignes dans l'Offre. Le Remplacant recoit chaque jour par email les nouvelles Demandes de remplacant situees a moins de 30 kilometres, ou dans toute la France s'il a choisi une mobilite nationale. Le Cabinet recoit chaque semaine par email les nouveaux Remplacants disponibles a moins de 200 kilometres, ainsi que chaque candidature a ses Demandes.

IDELREMPLA dans le cadre de son service est tenu de diffuser les coordonnées du Cabinet / Remplacant au Cabinet / Remplacant uniquement pour les besoins de la mise en relation. Il revient au Cabinet qui serait intéressé par un Cabinet ou un Remplacant de le contacter et d'en faire un usage strictement réservé à celui de la simple prise de contact. IDELREMPLA NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE L'USAGE ABUSIF QUI POURRAIT ÊTRE FAIT DES EMAILS ET NUMÉROS DE TÉLÉPHONES PRÉSENTS SUR LA PLATEFORME. POUR LE BON DÉROULEMENT DU SERVICE, LES UTILISATEURS SONT INFORMÉS DE SIGNALER TOUT ABUS À L'ADRESSE contact@IDELREMPLA.FR EN PRÉCISANT L'ADRESSE EMAIL, LE NOM OU LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CONCERNÉ.

LE CABINET / REMPLACANT LORSQU'IL CHOISIT LES CABINETS OU REMPLACANTS QU'IL SOUHAITE CONTACTER S'ENGAGE À NE PRATIQUER AUCUNE DISCRIMINATION QUELLE QU'ELLE SOIT.

6.7 Publication de l'offre sur les sites partenaires

IDELREMPLA ne publie pas l'Offre du Cabinet / Remplacant sur des sites d'annonces de partenaires.

6.8 Suppression de l'espace et de l'offre

Le Cabinet / Remplacant peut choisir de supprimer son Espace Personnel et / ou son Offre à tout moment via son Espace Personnel.

IDELREMPLA se réserve, par ailleurs, la possibilité de suspendre momentanément ou supprimer définitivement, sans notification préalable du Cabinet ou du Remplacant, et sans que cela ne puisse lui être reproché, l'accès à et / ou l'Espace et / ou l'Offre du Cabinet ou du Remplacant, en cas de manquement aux CGUS.

Est considéré comme un manquement, le fait pour le Cabinet ou le Remplacant de :

- créer un Espace et / ou une Offre alors qu'il n'y serait pas autorisé par les CGUS (article 5.2.3. et 6.3. des CGUS)
- créer une Offre dont les informations et / ou Données Personnelles seraient mensongères et non conformes à la réalité (article 6.2. des CGUS),
- créer une Offre dont les informations et / ou Données Personnelles seraient non pertinentes (article 6.3. des CGUS),
- proposer un remplacement non conforme au regard de l'article 6.4. des CGUS,
- ne pas disposer, selon les cas, d'un numéro de SIRET ou des autorisations nécessaires pour utiliser IDELREMPLA.FR (article 6.5. des CGUS),
- discriminer les Cabinets ou les Remplacant (article 6.6. des CGUS).
- faire mention de numéros de téléphone, emails ou tout type de coordonnées dans la rubrique petites annonces publiques appelée « boost de diffusion - urgent » (article 5.2.1.1 des CGUS)
- utiliser les annonces de cession ou matériel médical pour y publier des offres de remplacement ou utiliser toute autre catégorie ou rubrique pour y publier une demande ou offre de remplacement que celle prévue à cet effet

ARTICLE 7. PARTENARIATS

7.1. Generalités. IDELREMPLA ne propose à ce jour aucun partenariat aux Utilisateurs.

ARTICLE 8. CONTENUS RÉDACTIONNELS

IDELREMPLA met à disposition des Visiteurs et des Utilisateurs des textes, communiqués, études et articles en lien avec la profession infirmière et notamment le remplacement infirmier libéral (ci-après les « Contenus IDELREMPLA »).

Les Contenus IDELREMPLA peuvent être :

- publiées sur le Site IDELREMPLA.FR, et le cas échéant être uniquement accessibles à partir d'un Espace Personnel.

Les Visiteurs et Utilisateurs du Site sont autorisés à reproduire gratuitement dans leurs articles, et notamment sur leur site internet, les Contenus IDELREMPLA à condition de mentionner la source www.idelrempla.fr et de renvoyer vers IDELREMPLA.FR grâce à un lien hypertexte. Les Utilisateurs et Visiteurs s'engagent en outre à respecter les dispositions relatives à la Propriété intellectuelle, évoquées à l'article 10 des présentes Conditions.

ARTICLE 9. ASSISTANCE

Le Visiteur ou l'Utilisateur contacte IDELREMPLA pour tout renseignement, demande d'assistance, question sur un droit, réclamation à l'adresse contact@idelrempla.fr.

IDELREMPLA s'engage à répondre au Visiteur ou à l'Utilisateur.

IDELREMPLA se réserve la possibilité de ne pas répondre aux demandes de contact qui seraient abusives au regard de leur fréquence, de leur quantité et / ou de leur objet, sans que cela ne puisse lui être reproché.

ARTICLE 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

10.1. IDELREMPLA est titulaire des droits de propriété industrielle sur ses dénominations sociales, marques nominatives ou figuratives, enseignes, nom commercial, signes, adresses internet ou autres signes distinctifs (ci-après désignés « **Signes Distinctifs** »).

IDELREMPLA est également propriétaire des droits de propriété intellectuelle ou détient les droits d'usage sur son Site ainsi que sur tous les éléments accessibles sur son Site et notamment les Contenus, textes, images, graphismes, logo, icônes, sons, logiciels.

L'ensemble des textes, posts, contenus rédactionnels (article 8) et pages de ce site sont et restent la propriété exclusive de IDELREMPLA ; de même que le site lui-même, son organisation, ses fonctionnalités, sa structure, son design, ou plus généralement les choix éditoriaux effectués. L'usage du site n'emporte aucune cession de droits de propriété intellectuelle quelle qu'elle soit. Toute représentation ou reproduction de ces contenus, hors cas prévus par la loi (ex: droit de citation), ou aux conditions ci-après définies, sont strictement interdits et constituent une contrefaçon. L'éditeur consent évidemment à l'utilisateur un droit d'usage et d'accès au site à titre gratuit, personnel, non exclusif et non-transférable, en contrepartie de l'acceptation de ces conditions d'utilisation. Dans ce cadre, l'utilisateur a le droit de reproduire le contenu de ce site sur son navigateur afin de consultation immédiate et directe par ses soins (ce qui exclut l'usage de tout robot par exemple programme pour archiver le site). Ce droit est consenti pour un usage exclusivement professionnel. Toute reproduction pour mise à disposition ou rediffusion totale ou partielle de ces contenus, auprès de tiers, sous quelque forme que ce soit est prohibée et constitue une contrefaçon. Les contenus du site ne peuvent être téléchargés, transmis, diffusés, modifiés, copiés, traduits, vendus, loués, exploités, édités, publiés, distribués, modifiés, supprimés, altérés, décompilés, désassemblés, en tout ou partie, sans autorisation préalable et écrite de l'éditeur.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation de tout ou partie des éléments du Site, ainsi que des Signes Distinctifs détenus par IDELREMPLA, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, est interdite sauf autorisation écrite préalable de IDELREMPLA, et sera poursuivie conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle relatives à la contrefaçon.

10.2. Enfin, le contenu du Site ainsi que les Demandes et Offres collectées par IDELREMPLA constituent ensemble une base de données au sens de l'article L. 112-3 du Code de la propriété intellectuelle (ci-après la « **Base de données** »).

IDELREMPLA est le producteur de cette Base de données conformément aux articles L.341-1 et suivants de ce même code. En effet, IDELREMPLA a, de sa propre initiative, investi et continue d'investir des moyens humains, matériels et financiers conséquents pour :

- constituer le contenu de cette Base de données,

- vérifier son contenu en vue d'assurer sa fiabilité, au moment de la constitution de Base de données mais aussi pendant son fonctionnement,
- présenter le contenu de la Base de données afin de conférer à cette dernière sa fonction de traitement de l'information, en consacrant notamment des investissements à la disposition systématique ou méthodique des éléments contenus dans la Base de données ainsi qu'à l'organisation de leur accessibilité individuelle.

Ainsi et conformément aux dispositions relatives aux droits des producteurs de bases de données du Code de la propriété intellectuelle, il est interdit au Visiteur et / ou à l'Utilisateur :

- d'extraire par transfert permanent ou temporaire la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la Base de données de IDELREMPLA, sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit ;
- de réutiliser la totalité ou une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la Base de données par la mise à disposition du public à des fins notamment de prospection commerciale ;
- d'extraire ou de réutiliser à répétition ou de manière systématique des parties qualitativement ou quantitativement non substantielles des contenus de la Base de données de IDELREMPLA, lorsque ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normales de cette Base de données ;
- d'exploiter commercialement auprès de tiers ses droits d'accès à son Espace Personnel.

Toute utilisation non conforme du Visiteur et / ou de l'Utilisateur sera poursuivie par IDELREMPLA conformément aux dispositions susmentionnées.

10.3. IDELREMPLA SE RESERVE ÉGALEMENT LA POSSIBILITÉ DE SUSPENDRE MOMENTANÉMENT OU DE SUPPRIMER DÉFINITIVEMENT, SANS NOTIFICATION PRÉALABLE DE L'UTILISATEUR, L'ACCÈS DE CE DERNIER À SON ESPACE PERSONNEL, VOIRE SON ESPACE, SON OFFRE ET / OU SA DEMANDE, SANS NOTIFICATION PRÉALABLE, EN CAS DE VIOLATION DU PRÉSENT ARTICLE 10 OU DE TOUTE DISPOSITION ÉVOQUÉES AUX CONDITIONS. L'EXERCICE DE CETTE FACULTÉ NE POURRA LUI ÊTRE REPROCHÉ NI DONNER LE DROIT AU VERSEMENT D'INDEMNITÉS COMPENSATRICES.

ARTICLE 11. DONNÉES PERSONNELLES

IDELREMPLA utilise les Données Personnelles des Visiteurs et des Utilisateurs en tant que Responsable de Traitement et à ce titre, s'engage à respecter la Réglementation Applicable.

IDELREMPLA utilise ainsi les Données Personnelles des Utilisateurs afin de :

- Limiter et sécuriser les accès à leur Espace Personnel ;
- Leur adresser des notifications en lien avec leur Espace et avec les Services de recherche de remplacements et / ou de recherche de Cabinets ou de Remplacants ;
- Le cas échéant, recevoir le paiement de la Demande et transmettre cette dernière à des Cabinets et / ou des Remplacants ;
- Répondre aux demandes de contact et d'assistance, aux réclamations ;
- Adresser des questionnaires de satisfaction en lien avec les Services ;
- Prévenir les fraudes en assurant un suivi des connexions des Utilisateurs ;

IDELREMPLA peut également utiliser les Données Personnelles des Visiteurs afin de répondre à leur demande de contact et / ou d'assistance.

Enfin, les Données Personnelles des Visiteurs et / ou des Utilisateurs peuvent être utilisées dans le cadre du dépôt de cookies.

Le responsable du traitement des données est Benoît Sartre. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat

pour l'exécution de tâches sous-traitées.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Responsable de traitement s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable de l'Utilisateur à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, l'Utilisateur en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : contact@idelrempla.fr.

En cas de réclamation, l'Utilisateur peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles d'IDELREMPLA et de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Le Visiteur ou l'Utilisateur peut contacter IDELREMPLA ou consulter la Politique d'Utilisation des Données Personnelles ainsi que la Politique Cookies disponibles sur le Site pour en savoir plus sur la gestion de ses Données Personnelles ou sur ses droits.

ARTICLE 12. NOTIFICATION

12.1. NOTIFICATION OBLIGATOIRE SELON L'ARTICLE 6. I. 7 DE LA LOI DU 21 JUIN 2004

En application de l'article 6. I. 7 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004 (n°2004-575), l'Utilisateur doit porter à la connaissance de IDELREMPLA tout message faisant l'apologie des crimes contre l'humanité, incitant à la haine raciale, touchant à la pornographie infantile, incitant à la violence ou portant atteinte à la dignité humaine et qui seraient publiés, diffusés et / ou téléchargés sur le Site.

12.2. CONTENU SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ILLICITE

Le Visiteur ou l'Utilisateur qui estimerait que du contenu publié sur le Site est susceptible d'être inexact, voire illicite, ayant un caractère injurieux ou diffamatoire, est invité à déposer une notification.

La notification prend la forme d'un email adressé à IDELREMPLA à l'adresse contact@idelrempla.fr ou une lettre recommandée avec accusé de réception. Les coordonnées de IDELREMPLA sont indiquées à l'article 1er des CGUS.

Dans cette notification, le Visiteur ou l'Utilisateur déclare ses noms, prénoms, adresse et la description des faits litigieux.

La notification doit comprendre la description des faits litigieux et leur localisation précise dans le Site, les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention des dispositions légales et des justifications de faits.

Dans la mesure du possible, le Visiteur ou l'Utilisateur doit transmettre la copie de la correspondance adressée à l'auteur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur(e) n'a pu être contacté(e).

IDELREMPLA s'engage à réagir promptement à toute notification d'un Visiteur ou Utilisateur faite dans les formes et à première vue fondée.

IDELREMPLA veillera à préserver l'anonymat de l'auteur(e) mis en cause, tout en se réservant la faculté d'engager contre lui / elle les mesures utiles, à commencer par :

- La résiliation des CGUS, sans notification préalable ;

- Le cas échéant, la suppression de ses accès à son Espace Personnel, de son Espace, de sa Demande et / ou son Offre, sans notification préalable et sans que cela ne puisse lui être reproché.

ARTICLE 13. RESPONSABILITE

IDELREMPLA est tenue par une obligation de moyens au titre de la disponibilité de son Site, la sécurité de l'accès à l'Espace Personnel et celle des Données Personnelles.

IDELREMPLA ne garantit pas que le Site soit exempt d'anomalies et que son fonctionnement sera ininterrompu. En effet, en vue d'assurer la maintenance technique du Site et / ou corriger des anomalies, leur accès pourra être interrompu ponctuellement par IDELREMPLA.

En outre, le Visiteur ou l'Utilisateur est seul responsable de l'état de ses connaissances techniques et de ses compétences pour utiliser le Site, ainsi que de son environnement informatique.

De la même manière, IDELREMPLA est tenue par une obligation de moyens au titre de la mise en relation des Cabinets ou Remplacants et des Cabinets ou Remplacants sur IDELREMPLA.FR.

En effet, si IDELREMPLA met tout en œuvre pour que son Site soit utilisé par le plus grand nombre d'Utilisateurs possible, la mise en relation effective d'un Cabinet ou d'un Remplacant avec un Cabinet dépendra : - des Utilisateurs eux-mêmes, et plus précisément :

- des Informations et Données Personnelles qu'ils auront renseignées dans leur Demande ou Offre. Ainsi, il se peut qu'une Demande ne corresponde à aucune Offre et inversement. EN AUCUN CAS IDELREMPLA NE S'ENGAGE SUR UN NOMBRE DE CONTACTS (MAIL, TELEPHONE) PAR LE CABINET OU LE REMPLACANT, NI SUR UN NOMBRE DE CANDIDATURES DE CABINETS OU DE REMPLACANTS.
- du réalisme de la Demande par rapport au marché de l'emploi (ex. la demande de remplaçant ne doit pas être effectuée dans des endroits ou des villes isolées dépourvus de professionnels infirmiers)
- de la qualité de la Demande (ex. des informations sur le profil ou le curriculum vitae apportées) et de l'Offre (ex. offres de remplacement).
- du marché de l'emploi. L'offre de remplacement peut ainsi être inexistante ou très réduite dans le secteur demandé.

Ces critères ne sont en effet pas maîtrisés par IDELREMPLA.

La responsabilité de IDELREMPLA ne saurait être engagée, directement ou indirectement, dans les relations entre les Utilisateurs (ex. insolvabilité d'un Cabinet, etc.).

Enfin, les liens hypertextes mis en place sur le Site en direction d'autres ressources présentes sur le réseau Internet, ne sauraient engager la responsabilité de IDELREMPLA.

ARTICLE 14. FORCE MAJEURE

Les Parties sont dégagées de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui leur incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par les tribunaux.

La Partie estimant qu'un événement de force majeure est constitué doit immédiatement avertir par écrit l'autre Partie de ces circonstances ainsi que du moment où elle estime que l'événement pourrait prendre fin.

SI UN CAS DE FORCE MAJEURE SE POURSUIT AU-DELÀ D'UNE DURÉE DE DEUX (2) MOIS À COMPTER DE CETTE INFORMATION, LES CGUS PEUVENT ÊTRE RESOLUES DE PLEIN DROIT, SANS INDEMNITÉ, PAR L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES PAR L'ENVOI D'UNE LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSE DE RÉCEPTION.

ARTICLE 15. CLAUSE GÉNÉRALE

15.1. Dans l'hypothèse où une disposition des CGUS serait considérée comme nulle, invalide ou inapplicable, par

une loi, un règlement ou une décision de justice définitive, elle sera réputée non écrite et les autres dispositions du Contrat garderont toute leur force et leur portée.

15.2. Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir de l'application d'une disposition des CGUS ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir de cette disposition à l'avenir.

15.3. Pour les besoins de l'exécution des CGUS, IDELREMPLA fait élection de domicile à l'adresse mentionnées à l'article 1.

15.4. Les CGUS sont rédigées en langue française. Dans l'hypothèse où elles seraient traduites dans plusieurs autres versions linguistiques, seule la version en langue française fera foi.

15.5. Les CGUS sont soumises à la loi française.

ARTICLE 16. RESOLUTION

16.1 Manquement d'une Partie à ses obligations

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des Parties de ses obligations expressément prévues aux Conditions et notamment en cas de non-paiement du Prix par l'Utilisateur, le contrat pourra être résolu au gré d'IDELREMPLA.

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit trente (30) jours après l'envoi et la réception d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet. La mise en demeure pourra être notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

Cette mise en demeure devra mentionner l'intention d'appliquer la présente clause.

16.2 Dispositions en cas de résolution

Il est expressément convenu entre les Parties que le débiteur d'une obligation de payer aux termes de la présente convention, sera valablement mis en demeure par la seule exigibilité de l'obligation, conformément aux dispositions de l'article 1344 du Code civil.

ARTICLE 17. REGLEMENT DES LITIGES

17.1. REGLEMENT AMIABLE Les présentes Conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution des présentes. À ce titre, la partie qui souhaite mettre en jeu la procédure amiable de conciliation devra notifier à l'autre partie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, son intention de mettre en jeu ladite procédure en précisant les difficultés d'application rencontrées ou les manquements constatés.

La présente procédure de règlement amiable constitue un préalable obligatoire à l'introduction d'une action en justice entre les Parties. Toute action introduite en justice en violation de la présente clause serait déclarée irrecevable.

Si les parties ne parviennent pas à trouver un accord amiable sous un délai de trente (30) jours calendaires suivant la première notification, chacune d'entre elles recouvrera sa pleine liberté d'action.

17.2. MEDIATION

L'Utilisateur peut, en cas de litige et s'il le souhaite, recourir à une médiation conventionnelle éventuellement auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple).

L'Utilisateur peut accéder à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges de consommation prévu par le règlement (UE) n°524/2013 du 21 mai 2013 en cliquant [ici](#).

En cas d'échec de la médiation ou si l'Utilisateur ne souhaite pas y recourir, il demeure libre de soumettre le litige aux tribunaux compétents.

17.3. JURIDICTION COMPETENTE

A défaut de parvenir à une résolution amiable malgré les diligences entreprises, tout litige relatif à l'exécution, à l'interprétation, à la validité et à la résolution des Conditions sera soumis aux tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'appel du siège social d'IDELREMPLA.